

[RO] Nouvelle liste des chaînes soumises à l'obligation de diffusion pour l'année 2014

IRIS 2014-3:1/39

Eugen Cojocariu Radio Romania International

Le 4 février 2014, le Consiliul Naţional al Audiovizualului (Conseil national de l'audiovisuel - CNA) a publié la liste des chaînes de télévision soumises au principe d'obligation de diffusion pour l'année 2014. Cette liste avait fait l'objet d'un débat entre les membres du CNA au sujet de la réduction du nombre des chaînes figurant sur cette liste et d'une recommandation du Consiliul Concurenţei (Conseil de la concurrence) au CNA proposant de modifier la législation en matière d'obligation de diffusion (voir IRIS 2010-4/37, IRIS 2010-8/42, IRIS 2011-6/27, IRIS 2011-6/30 et IRIS 2012-4/36).

La liste des chaînes soumises à l'obligation de diffusion pour l'année 2014 comprend les chaînes nationales et régionales du radiodiffuseur de service public TVR, ainsi que la chaîne francophone TV5 Monde, dont la retransmission est obligatoire du fait d'accords internationaux. Cette liste comprend par ailleurs 31 chaînes commerciales classées par ordre décroissant en fonction de leurs taux d'audience mesurés pour l'année 2013. En vertu de l'article 82 de la loi relative à l'audiovisuel, un distributeur doit inclure dans ses services de programmes (soumis au principe d'obligation de diffusion) l'ensemble des chaînes de service public et des radiodiffuseurs privés relevant du droit roumain dans la limite de 25 % du nombre total de services de programmes distribués sur le réseau. Les radiodiffuseurs privés sont sélectionnés sur la base de leur taux d'audience annuel par ordre décroissant. Les chaînes figurant sur cette liste doivent par conséquent être distribuées gratuitement sans aucun obstacle technique ou financier. Les fournisseurs de services télévisuels régionaux et locaux doivent respectivement englober dans leurs offres au minimum deux chaînes régionales et deux chaînes locales, dans l'ordre décroissant de leurs taux d'audience mesurés.

Plusieurs membres du CNA ont fait campagne en faveur d'une réduction de la liste des chaînes soumises au principe d'obligation de diffusion afin de ne pas imposer aux distributeurs de devoir consacrer jusqu'à 25 % de leur offre à des chaînes à très faible audience. Les membres du CNA ne sont cependant pas parvenus à mettre en œuvre leurs intentions en raison de dispositions légales précises.



Malgré cette situation, le Consiliul Concurenței (Conseil de la concurrence) a recommandé le 3 février 2014 au CNA de réviser cette obligation de diffusion. Le Consiliul Concurenței préconise également de l'appliquer en se conformant au principe de neutralité technologique indépendamment du mode de retransmission, qu'il s'agisse d'une radiodiffusion directe par câble ou satellite (DTH) et non de la limiter aux seuls câblo-opérateurs comme c'est le cas aujourd'hui.

Le Consiliul Concurenței a également proposé de n'accorder le statut d'obligation de diffusion qu'aux chaînes dont le contenu global présente un intérêt général, à savoir les chaînes des radiodiffuseurs de service public et les services télévisuels dont la retransmission est prévue dans le cadre d'accords internationaux. Ce statut peut être accordé aux chaînes privées uniquement si elles sont jugées présenter un intérêt général, comme c'est notamment le cas pour les chaînes culturelles et d'information, et si leur taux d'audience s'y prête. Compte tenu de la prochaine mise en œuvre de la télévision numérique, la liste des chaînes soumises à ce principe d'obligation de diffusion se verra par conséquent réduite et ce statut sera accordé dans le cadre d'une procédure concurrentielle. Ces propositions pour la procédure de sélection n'ont cependant pas pu être mises en œuvre conformément à l'article 82 de la loi relative à l'audiovisuel.

Lista stațiilor în vederea aplicării principiului must carry, 04.02.2014

http://www.cna.ro/Lista-sta-iilor-TV-pentru-2014-in.html

Liste des chaînes de télévision soumises au principe d'obligation de diffusion, 4 février 2014

Lista stațiilor particulare în vederea aplicării principiului must carry

http://www.cna.ro/IMG/pdf/Lista statiilor principiul must carry 04.02.14.pdf

Liste des chaînes de télévision privées soumises au principe d'obligation de diffusion

Consiliul Concurenței recomandă revizuirea principiul "must-carry"

http://www.consiliulconcurentei.ro/uploads/docs/items/id9066/recomandari_cna_201_4.pdf

Le Conseil de la concurrence recommande la révision du principe d'obligation de diffusion

